

### 7.3.3. - Biroun ha d'Estin

*Transcription : volume 2, page 431.*

Ce chant a été rangé parmi les poésies historiques concernant des personnages. Référencé au catalogue Malrieu sous le numéro 1391, il fait également partie de la contribution de Lédan à l'enquête Fortoul et a été étudié au volume 1, 2ème partie, chapitre 4.4.5. Le texte de la version de Lédan est donnée au volume 2, p. 244.

### 7.3.4. - Complainte sur l'assassinat de Guillaume Le Court

*Transcription : volume 2, page 433.*

Ce chant a été relié dans le quatrième volume parmi les chants satiriques. On pourrait penser à une erreur de classement de ce manuscrit si le chiffre IV, qui désigne la classe des poésies historiques, n'y était barré pour être remplacé, de façon incompréhensible, par le chiffre IX qui désigne celle des chants satiriques.

Nous n'avons retrouvé qu'une seule version en breton de ce chant. Celle publiée dans le premier numéro de la revue «Gwerin»<sup>414</sup> a été également collectée par Milin et est pratiquement identique à celle des Poésies populaires de la France. Les seules différences sont que les vers de huit pieds y sont regroupés en quatrains et que la ritournelle a disparu. Le titre, également uniquement en français, y est «Complainte sur la mort violente du P. Guillaume Lecourt, gardien des cordeliers du monastère de N.D. de Graces près Guingamp».

L'abbé de Garaby mentionne une complainte en breton sur cet événement tragique et en donne une traduction française tout à fait conforme au texte de Milin jusqu'au vers 18. Ensuite il présente quelques divergences quant aux ornements apportés par le père Le Court, mais surtout il se montre plus précis sur les circonstances du meurtre :

#### [3] - Garaby

*Au couvent de Grâces, près Guingamp, un grand malheur est arrivé*

*Le gardien de Grâces a été assassiné par deux mauvais moines.*

*Le père François et le père Louis sont allés frapper à la porte du gardien.*

*Le gardien, qui avait la précaution de tenir sa porte fermée, a demandé : Qui est là ?*

*- Ouvrez ont dit les deux moines.*

*- Il est trop tard, a répondu le gardien, je n'ouvre à personne à cette heure indue.*

*- Hâtez-vous d'ouvrir ! ont repris les deux pères ; l'église est éclairée, la sacristie ouverte, le tabernacle enfoncé ; des voleurs sont là !*

*Aussitôt, le pieux gardien se met sur son séant, et dit : - Vierge sainte, vous savez que je vous ai bien servie ! J'ai orné vos sept autels ; je vous ai procuré un précieux ciboire, un calice d'argent et un calice d'or. Protégez votre humble serviteur ! - Il dit, et il ouvre.*

*Aussitôt, les deux méchants moines se jettent sur lui et l'entraînent dehors. Ils vont le tuer sur le bord du chemin qui longe Keravel.*

*Pendant cette exécution nocturne, dont personne ne s'aperçut (ils avaient étouffé la voix du bon père, en lui fermant la bouche avec un vêtement), les cloches se mirent à sonner le glas . Un des meurtriers dit à l'autre : Monte de suite dans la tour, et extermine quiconque sera trouvé sonnant les cloches.*

*Il court voir et revient déclarer que les cloches sonnent, poussées, sans doute, par la main invisible de la Mère de Dieu ; car il n'a vu personne.*

*Alors les deux homicides s'échappent sous un déguisement, et ayant des chapeaux bordés.*

*Ils arrivent à Morlaix, et appellent un batelier pour les passer outre-mer.*

*Le batelier leur répond : - Quel crime avez-vous donc commis ? La mer a pris, à votre approche, une teinte de sang, et les flots reculent épouvantés.*

<sup>414</sup> Gwerin, 1961, tome 1, p. 123.

*Les deux scélérats, déconcertés, répondent :*

*- Le gardien de Grâces a été tué, et c'est nous qu'on accuse.*

*Aussitôt, on arrête les coupables, et une mort ignominieuse est le prix de leur attentat. 415*

Ce texte peut laisser présager l'existence d'une autre version du chant, mais ne permet pas de l'affirmer, l'abbé de Garaby présentant ce texte comme *le sens* de la complainte en breton et non pas comme une traduction. Garaby donne les mêmes renseignements que Milin sur la croix érigée à la mémoire du père et son déplacement au cimetière de Grâces.

Plusieurs indices laissent penser que Milin a recopié un document écrit auquel Levot, bibliothécaire de son métier, a pu avoir accès : la précision du commentaire sur la vie de Guillaume Le Court dont il accompagne sa communication, l'orthographe qui n'est pas celle habituellement employée par Milin, et enfin une potentielle erreur de lecture au vers 19 où «ma e clevas - quand il entendit» conviendrait mieux que «ma e laras - aussitôt qu'il dit».

Le texte original n'était pas traduit comme le montrent la probable erreur de lecture évoquée ci-dessus et les notes explicatives concernant la langue qui accompagnent le chant. Dans la traduction en français faite par Milin, on peut relever quelques maladresses :

vers 6	la'het <i>gant</i> daou vanac'h miliguet	tué <i>avec</i> deux moines	au lieu de tué <i>par</i> deux moines
vers 8	a heurtas e or <i>assembles</i>	heurtenant à la porte à <i>la fois</i>	au lieu de frappèrent <i>ensemble</i> à la porte
vers 52	ouz ar <i>passager</i>	au <i>passager</i>	au lieu de au <i>passeur</i>

Il est très probable que l'affaire évoquée par le chant soit un fait véridique, car il existe d'autres exemples de crimes similaires : en 1646, deux Franciscains de Rennes tuent à coups de couteau le gardien de leur couvent. En 1596, le prêtre Raoul Texier participe à l'assassinat du Cordelier Claude Morin <sup>416</sup>.

La fin de la complainte est à rapprocher de celle de «Belek Lizri» communiquée par Luzel et qui traite également d'un forfait commis par un homme d'église. On y retrouve ce thème du passeur qui ne transborde que les gens honnêtes et le jugement de la mer qui ne supporte pas les criminels.

	<b>Guillaume Lecourt</b>		<b>Bêlek Lizri</b>
vers 55	Tud honest oc'h, m'ho tremeno Tostet d'ar vag, ha me 'oelo	vers 31	M'ar oc'h tud-onest, m'ho tremeno, Mar 'deut em bag, m'hen gouveo
	Ha, dal ma tostajont d'ar vag A hed an dour en liou ar goat		Dre m' tostaent da bont al listri N' baoueze ar mor da virwi
	Pa dostaent da vont ar vag 'Lampe ann dour 'n ho daoulagad.		
	Pe tore torfet a heus gret, A dour ar mor n'ho andurfe quet ?		Daoust petra newez hoc'h eûz gret, Wit ar mor n'ho andurje ket ?

<sup>415</sup> Garaby (De), *Monographie de Grâces*, Annuaire des Côtes-du-Nord, 1850, pp. 19-49.

<sup>416</sup> Croix, *La Bretagne aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles, la vie - la mort - la foi*, tome II, p. 1086.

### 7.3.5. - Complainte sur l'assassinat de Guillaume Le Court - Variante

*Transcription : volume 2, page 436.*

Si le texte breton présente une expression conforme à celle de la majorité des chants traditionnels que nous connaissons, la version française, très emphatique et au vocabulaire recherché, semble plutôt de facture lettrée. L'expression est parfois si pompeuse qu'elle devient maladroite comme aux vers suivants :

vers 95     L'onde air de sang victime  
              A votre aspect a pris.

Les couplets sont formés de huit vers de six pieds mais qui riment en quatrains. Ce texte français est recopié à l'identique par Jollivet dans ses notes sur Grâces, mais il n'en indique pas la provenance se contentant de le présenter de la manière suivante :

*Au nombre des gardiens du couvent de Grâces, nous citerons le plus remarquable, le révérend père Guillaume Le Court, qui vivait en 1636 et mourut assassiné. La légende suivante rend compte de l'événement.*

Comme le suggère Milin, ce texte en français peut être une traduction versifiée de la complainte bretonne mais il s'agit de deux façons bien différentes de traiter le même thème. La version française est plus proche de celle mentionnée par De Garaby que de celle de Milin par la mention de Keravel et les épisodes du gardien bâillonné par des vêtements, des frères déguisés et de la mer qui recule.

Aucune d'entre elles ne semble avoir eu une large diffusion et être passée dans le domaine de la tradition orale.

Malrieu : 0329 - Marv gward manati Gras

Version des Poésies populaires de la France :

- [1 a] MILIN, Complainte sur l'assassinat de Guillaume Le Court, Poésies populaires de la France, 1860, vol. 4, f° 5r-6r.
- [2 a] MILIN, Complainte sur l'assassinat de Guillaume Le Court - Variante ou Paraphrase rimée, Poésies populaires de la France, 1860, vol. 4, f° 6r-6v.

Autres versions bretonnes :

- [1 b] MILIN, Complainte sur la mort violente du père Guillaume Le Court, Gwerin, 1961, tome 1, pp. 123-124.
- [2 b] JOLLIVET, Dans le couvent de Grâces ..., Les Côtes-du-Nord, 1856, tome 3, pp. 113-114.
- [3 a] GARABY (DE), Au couvent de Grâces ... (traduction), Monographie de Grâces, Annuaire des Côtes-du-Nord, 1850, pp. 32-34.
- [3 b] OLLIVIER, Au couvent de Grâces ... (traduction), B.M. Rennes - Manuscrit 988, document inséré entre les pages 293 et 294.